



Les préfets feront-ils main basse sur les Directions régionales des ministères ?

Le Gouvernement vient de nommer les préfets préfigurateurs pour les régions fusionnées et de présenter les principes et le calendrier de la réforme des services de l'État (cf. [communiqué du Président de la République à l'issue du conseil des ministres de mercredi dernier, 22 avril 2015](#)).

Le lendemain, nous apprenions que les directeurs régionaux ne seront pas nommés préfigurateurs ... avant le mois de juillet prochain : les projets de réorganisation des directions des régions fusionnées seraient construits par ... des directeurs de projet spécialement recrutés par les préfets.

Est-ce pour préparer la disparition des DREAL, DIRECCTE, DRAAF, DRJSCS, etc. dans certaines régions ? Avec une feuille de route où tout est possible, on peut le craindre !

Ainsi les directions de DREAL n'auraient plus, juste avant de partir en vacances, qu'à envoyer leur fiche de prépositionnement aux agents pour que ces derniers les trouvent sur leur bureau au retour de congés...

Un silence radio organisé, en l'absence d'interlocuteurs et d'instances légitimes pour répondre aux questions et attentes des agents avant qu'ils ne soient invités à faire leurs valises !

Les marges de manœuvre accordées aux préfets :

On observera tout d'abord que le premier objectif affiché est de « Conforter l'État départemental » (sic !).

Il n'échappera à personne que « S'adaptant à la nouvelle carte des treize collectivités régionales du territoire métropolitain, l'ensemble des services régionaux de l'État s'organise pour constituer, autour du préfet de région et de directions régionales unifiées, l'état-major de l'État en région ».

Cela signifie clairement que les restructurations ne visent pas que les DREAL des régions fusionnées mais bel et bien l'ensemble des 13 DREAL qui survivront à la réforme.

Si l'on ajoute à cela le processus engagé par ailleurs dans le cadre de la revue des missions, c'est l'**instauration d'un mouvement perpétuel** « amorçant le processus de réexamen permanent par l'État de ses activités, à tous les niveaux d'administration ».

Cela signifie clairement aussi que c'est la restructuration de l'ensemble des services - ministériels et interministériels - et établissements de l'État que les Préfets se voient confiés dans ce cadre.

Le tout sans même consulter les personnels puisque, bien que renouvelées il y a moins de 4 mois, les instances dont la consultation est obligatoire en pareille circonstance n'ont pas été créées !

Et s'il est prévu que « Les agents seront associés à la réforme en tant que force de proposition sur les évolutions des organisations de travail », ce ne sera qu'au travers d'« une instance interministérielle de dialogue informel ».

Mais il est vrai aussi que ce ne sera que pour les tenir « informés régulièrement des décisions prises »...

Information a posteriori, alors que les organisations auront été élaborées dans le secret des bureaux préfectoraux et que les organigrammes auront été arrêtés au sein des seuls CODIR...

Monsieur le Préfet, dessine-moi une DREAL au 1er janvier 2016 :

Et comme le changement est toujours en attente, ce sont les vieilles recettes du précédent quinquennat qui sont recyclées au cours de l'actuel.

Chacun se souviendra que François Fillon avait érigé en principe la modularité pour interministérialiser feues les anciennes directions départementales des ministères.

Et c'est reparti dans le même esprit : interministérialisation et modularité.

Interministérialisation : « *Un regroupement interministériel des fonctions supports régionales sera proposé dans le cadre de la préfiguration ; il est au moins nécessaire pour l'immobilier et les achats au niveau régional* »,

Modularité : « *les organisations pourront être modulées pour tenir compte de la diversité des territoires* ».

Voilà donc pour les seuls éléments dévoilés à ce jour puisque nous apprenons aussi que « *Les principes généraux, qui fixent le cadre des réflexions territoriales, ont été arrêtés suite aux travaux conduits par les missions des inspections générales sur l'organisation territoriale de l'État et par les préfets des régions Bourgogne et Franche-Comté demandés par le Premier ministre* » dont aucun bilan ou/et compte-rendu des travaux ne nous ont été présentés !

Et c'est selon ces principes nébuleux et dans ce cadre autoritariste que les Préfets soumettront leurs projets d'organisation « *au Gouvernement pour la fin juin, et feront l'objet de décisions en juillet* » ... juste avant la nomination des préfigurateurs des DREAL qui n'auront plus, dès lors, qu'à envoyer aux agents leurs propositions de pré-positionnement au 1er janvier 2016...

Et qui dessinera – et comment ? – les DREAL au 2 janvier 2016 ?

La question mérite vraiment d'être posée car, alors que les principes présidant à l'organisation, en juin, des DREAL au 1er janvier 2016 sont ainsi très partiellement dévoilés, il faudra ensuite intégrer les conclusions de « *la revue des missions [qui] vise à redéfinir les missions prioritaires de l'État* » et suite auxquelles « *Le Gouvernement arrêtera les premières décisions sous un mois, amorçant le processus de réexamen permanent par l'État de ses activités, à tous les niveaux d'administration* ».

Et le Gouvernement de ré-inventer le mouvement perpétuel (pour au moins 3 ans) !

Premier sujet d'inquiétude – et de taille ! -, alors que le ministère de l'Agriculture a présenté aux organisations syndicales les missions qu'il prévoyait d'abandonner, le MEDDE/MLETR entretient un black out total sur les propositions qu'il a faites (ou se prépare à faire) de son côté...

Or ce n'est qu'au vu de celles de ses propositions qui seront retenues par le Premier ministre qu'évolueront ensuite l'organisation des services de l'État - et « *à tous les niveaux d'administration* ».

Cette précipitation dans l'impréparation est même publiquement reconnue – et assumée – par le Président de la République lui-même lorsqu'il prévoit de n'en mesurer les conséquences qu'après avoir décidé ces restructurations : « *Une mission est confiée au commissariat général à l'égalité des territoires afin d'assurer, en temps réel pendant la période de préfiguration, l'évaluation et le suivi des impacts territoriaux de la réforme.* »

Et les personnels ?

Si la communication relative à la réforme territoriale ne les oublie pas, c'est uniquement, à défaut de prévoir de les associer dans un cadre institutionnel, pour leur promettre une nouvelle déconcentration rendant leur gestion plus « *fluide* » (sic !) autour du Préfet.

C'est la communication de la ministre de la Fonction publique présentée lors de ce même conseil des Ministres qui leur promet « *égalité de traitement* », « *évolution des organisations de travail* », « *instance interministérielle de dialogue informel* » mais n'annonce clairement que « *la réforme n'aura pas de conséquence sur la gestion et le périmètre d'affectation [NDLR : seulement pour les] personnels enseignants* ».

De nombreuses questions doivent donc être étudiées avant que les décisions soient arrêtées en dehors de tout cadre consultatif tant il apparaît en l'état que, dans le contexte :

- la promesse de l'égalité de traitement ressemble plutôt à la promesse de nouveaux nivellements (à cet égard le RIFSEEP ou encore la réduction à deux du nombre de cycles de mobilité ne seraient-ils pas les outils de cette politique ?),
- l'évolution des organisations de travail rappelle les velléités du gouvernement à remettre en cause les temps de travail (cf. la revendication de la suppression des 35 h chère au MEDEF dont les revendications ont en ce moment l'oreille du Gouvernement), quitte à payer les fonctionnaires au niveau des 35h en les faisant travailler 39h (comme déjà dans beaucoup de services !),
- la mise en place d'instances de dialogue informel destinées à éluder les questions auxquelles l'administration se doit d'apporter de vraies réponses (sans attendre qu'il soit trop tard, comme en matière de RPS, pour en mesurer les « impacts ») !

Ainsi par exemple des mesures paraissant aller de bon sens ne sont pas aussi séduisantes qu'une lecture rapide peut le laisser penser.

Comme le développement du télétravail ... au – seul ? - bénéfice « *des agents devant effectuer une mobilité* ».

Ou encore un « *suivi particulier* » ... mais réservé seulement aux « *cadres dont l'emploi fonctionnel serait appelé à disparaître* » et qui devraient bénéficier « *dès le 1er janvier 2016, de garanties statutaires et du maintien de leur rémunération* »...

Pour qui se souvient comment, avec la complicité de certaines organisations syndicales, se sont retrouvés les agents de catégorie B classés sur des emplois fonctionnels avant la fusion de leurs corps...

Pour qui se souvient aussi de la garantie du maintien de la rémunération promise aux agents percutés par les précédents abandons (ADS et ATESAT) où il apparaît, à la lecture des textes, que ce maintien n'est que partiel et temporaire...

...et dont l'administration tente maintenant de masquer que leur publication tardive a exclu de son bénéfice l'immense majorité de ceux qui avaient répondu aux recommandations de l'administration de se chercher sans attendre un nouveau poste (cf. [compte-rendu FO du dernier Comité de suivi ADS/ATESAT](#))...

Et quand on sait que ces garanties - que nous demandons encore à voir - devront s'appliquer dans un cadre « *amorçant le processus de réexamen permanent par l'État de ses activités, à tous les niveaux d'administration* » et donc conduisant à modifier en permanence l'organisation et l'organigramme des services, il y a matière à s'interroger.

Sauf à s'inscrire dans une nouvelle posture de déni, le gouvernement doit maintenant ouvrir le dialogue !

Alors que les nouveaux comités techniques de chaque service viennent d'être élus pour quatre ans sous le couvert d'améliorer prétendument le dialogue social et de renforcer la légitimité des interlocuteurs, il appartient au Gouvernement de mettre face aux représentants des personnels des interlocuteurs légitimes dans un cadre légitime et donc institutionnel.

Première organisation syndicale au MEDDE/MLETR,

Première organisation syndicale dans la Fonction publique de l'État,

Force Ouvrière sera bien évidemment au premier rang pour veiller à ce que la légitimité des personnels à faire valoir leurs droits soit respectée.

Pour Force Ouvrière, les promesses creuses ne sauront suffire !

Il est temps que l'administration stoppe sa fuite en avant et place, de son côté de la table des instances formelles, des représentants qui aient le pouvoir, la volonté et les moyens de répondre aux interrogations qui appellent des réponses aujourd'hui...

...et pas après que les restructurations auront été finalisées !